

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Diane Vaillancourt](#)

<https://www.cadre21.org/membres/3bf3cabd4d1a08f2c8afde0a>

Date d'obtention : 2023-12-11 19:05:28

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

L'élaboration est concertée de manière à uniformiser les interventions et réduire le temps de traitement des situations. Il s'agit d'une trousse clé en main où chaque étape est décrite et le Qui fait quoi est clair pour faciliter le déroulement de l'intervention.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je saurai exactement quoi faire, à qui déléguer (je suis directrice adjointe) et je pourrai communiquer avec le policier au moment opportun selon la situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ferai attention de rassurer la victime. J'agirai de manière à préserver leur intégrité et je ferai particulièrement attention de ne pas voir le contenu du téléphone.